



ENVIE D'ARRÊTER DE FUMER ?

Nous pouvons vous aider
à vous libérer du tabac



PRENEZ RENDEZ-VOUS
auprès de notre équipe pour
UN CONSEIL PERSONNALISÉ & GRATUIT

Certains substituts nicotiques sont remboursés à 65% par l'Assurance Maladie,
demandez conseil à votre professionnel de santé.



Pierre Fabre